

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITES 2009

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Éditorial
- 2 Statistiques
- 4 Engagement militant
- 5 Accueil
- 6 Permanence Permis de séjour
- 8 Permanence Assurances sociales
- 10 Permanence Petite enfance, santé et genre
- 12 Permanence École et suivi social
- 14 Une association tournée vers l'extérieur
- 17 Formations
- 18 Organisation
- 19 Remerciements
- 20 Comptes
- 22 Publications

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25

1227 Les Acacias

admin@ccsi.ch

022/304.48.60

Du lundi après-midi au vendredi matin

08h30- 11h30 et 13h30- 17h30

www.ccsi.ch

CCP 12-21188-7

ÉDITORIAL

C'est dans un contexte difficile que le CCSI a poursuivi en 2009 ses activités en faveur des droits des personnes migrantes.

Sur le plan politique général tout d'abord, il faut malheureusement constater que la tendance consistant à restreindre toujours davantage les droits des personnes migrantes se poursuit. Ainsi, le Parlement a adopté une modification du Code civil, qui entrera en vigueur en 2011, ayant pour effet d'interdire le mariage en Suisse des personnes y séjournant irrégulièrement (requérants d'asile déboutés et travailleurs/travailleuses sans statut légal). Inutile de dire que cette atteinte au droit constitutionnel au mariage touchera également les Suissesses et les Suisses qui auraient le mauvais goût de vouloir convoler avec une personne sans statut légal...

Bien que ne visant pas directement les droits des étrangers (faut-il rappeler que l'on peut être Suisse et musulman?), le résultat du vote sur l'initiative "anti-minarets" a de quoi inquiéter. Cette initiative a en effet cristallisé et donné un vernis de "respectabilité" aux sentiments, préjugés et stéréotypes islamophobes les plus haineux. On n'est guère éloigné des caricatures et préjugés antisémites qui

ont sévi en Europe il y a quelques décennies seulement. Il y aura fort à faire dans les années à venir, pour toutes les forces qui ont combattu (hélas trop mollement) cette initiative afin de contrecarrer sur le terrain ses effets délétères.

Sur le plan cantonal, le CCSI a décidé de saisir l'opportunité offerte par les travaux de la Constituante pour déposer, avec l'association *Camarada* et 12 autres associations, une "proposition collective" visant notamment à l'octroi des droits politiques sur le plan communal et cantonal (droit de vote et d'éligibilité) aux étrangers domiciliés à Genève depuis 5 ans au moins. Cette proposition a toutefois été rejetée en premier débat par la majorité des Constituant-e-s. Ce résultat, bien que provisoire, représente néanmoins une déception pour tous ceux et celles qui considèrent que l'intégration des étrangers passe par l'élargissement plutôt que par la restriction de leurs droits!

Enfin, l'année 2009 a été une année difficile pour le CCSI du point de vue financier. Le travail des permanentes du CCSI est alourdi par la précarisation de la situation des consultant-e-s et les difficultés juridiques et administratives croissantes auxquelles

ils/elles se heurtent. Pour pouvoir continuer à répondre aux demandes (surtout dans la permanence École), nous avons dû augmenter le nombre d'heures de travail rémunérées, ce qui a occasionné un trou dans notre budget. Nous avons ainsi dû multiplier les démarches en vue de la recherche de fonds, ce qui a mobilisé considérablement de temps et d'énergie de certains membres du Comité.

Nous avons pu obtenir de certaines communes genevoises qu'elles acceptent de nous octroyer une aide financière supplémentaire pour 2009 et nous leur en sommes reconnaissants. Mais c'est finalement le DIP, dont nous tenons à remercier ici le chef de Département M. Charles BEER, qui nous a permis de combler notre déficit grâce à une aide exceptionnelle de Fr. 40 500.-. Pour les années à venir, la situation financière du CCSI s'annonce toutefois difficile si nous ne parvenons pas à trouver des sources de financement supplémentaires. Bien des défis donc pour 2010 et les années à venir! Pour les affronter, nous comptons sur votre soutien!

Anne-Marie BARONE
Présidente

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

Le nombre de dossiers traités en une année est la somme des nouveaux dossiers traités et des dossiers en cours des années antérieures.

Le 75 % des nouveaux dossiers se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2009 est proche de celui de 2008, après avoir subi une nette augmentation entre 2007 et 2008. Le fait est que le personnel est surchargé, et bien que les demandes augmentent, le CCSI ne peut tout simplement pas y répondre. Notons que 78% des nouveaux dossiers sont ouverts au nom de femmes.

PERMANENCE	NOUV. DOSSIERS 2007		NOUV. DOSSIERS 2008		NOUV. DOSSIERS 2009	
	École et suivi social	200	52.9 %	186	42.7 %	196
Assurances sociales	20	5.3 %	16	3.7 %	15	3.4 %
Permis de séjour	65	17.2 %	108	24.8 %	96	21.9 %
Petite enfance, santé et genre	93	24.6 %	126	28.8 %	132	30.1 %
TOTAL	378	100 %	436	100 %	439	100 %

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les Suisses, les personnes disposant d'un permis ou celles qui sont en attente d'un permis représentent 27.3 % des consultant - e - s pour qui le Centre de Contact a ouvert un dossier en 2009 (33.4 % en 2008). Les dossiers ouverts pour les personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (inscription à l'école et à l'assurance - maladie).

PERMIS OU STATUT	2007 (378 DOSSIERS)	2008 (436 DOSSIERS)	2009 (439 DOSSIERS)
Disposant d'un permis	24.6 %	21.3 %	18.5 %
Sans autorisation de séjour	58.7 %	66.5 %	72.7 %
Suisses	4.0 %	4.8 %	3.6 %
En attente d'une réponse administrative	12.7 %	7.3 %	5.2 %

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Comme l'année passée, les quatre pays les plus représentés par leur fréquence sont: Brésil (114 dossiers), Bolivie (65 dossiers), Portugal (25 dossiers) et Suisse (17 dossiers). 61.2 % des nouveaux dossiers (56.9 % en 2008) concernent des ressortissant - e - s d'Amérique latine, principalement du Brésil et de Bolivie. Les nouveaux dossiers ouverts pour des demandes provenant de personnes de l'Union Européenne totalisent 14.6 % (15.8 % en 2008). Ceux qui ont été ouverts pour des Suisses sont passés de 4.8 % en 2008 à 3.9 % en 2009.

La Permanence École et suivi social inscrit les enfants sans statut légal à l'école enfantine et primaire, mais force est de constater qu'elle fait aussi ces démarches pour des enfants ressortissants de l'Union Européenne (15.8% des dossiers ouverts par la permanence). La plupart des parents de ces enfants sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Mais il devient évident que certains parents ressortissants de l'UE restent sans permis de séjour parfois pendant de nombreuses années. La crise s'installant en Europe risque de multiplier de telles situations. En outre, cette permanence a ouvert deux dossiers pour des familles dont un parent est suisse!

PERMANENCE	SUISSE	UE	EUROPE HORS UE	AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	ASIE	AFRIQUE
École et suivi social	2	31	11	2	138	6	6
Assurances sociales	0	6	2	0	6	0	1
Permis de séjour	15	16	5	1	34	4	21
Petite enfance, santé et genre	0	11	9	0	94	8	10
TOTAL	17	64	27	3	272	18	38

FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2009, nos quatre permanences ont donné 3 111 consultations (16.5% de plus que l'année précédente). La moyenne est de 69 consultations par semaine (45 semaines d'ouverture au public).

PERMANENCE	CONSULTATIONS 2007	CONSULTATIONS 2008	CONSULTATIONS 2009
École et suivi social	1 337	1 050	1 393
Assurances sociales	384	508	563
Permis de séjour	410	532	525
Petite enfance, santé et genre	586	579	630
TOTAL	2717	2669	3111

Outre le travail professionnel des permanent-e-s salarié-e-s du CCSI dont nous parlerons plus loin, une grande partie du fonctionnement du Centre a été possible grâce à la contribution soutenue des militant-e-s, notamment celle des membres du Secrétariat et du Comité, mais aussi celle des stagiaires bénévoles ainsi que de membres et de sympathisants actifs dans des domaines divers.

En effet, nos finances ne nous permettent pas de couvrir toutes nos activités par des postes rémunérés. C'est donc la participation des militant-e-s, qui ont donné de leur temps sans compter, qui a rendu possible une partie des actions tout au long de cette année. Il s'agit en particulier de travail à l'accueil (réception d'usagers et appels téléphoniques),

d'aide à la tenue de la comptabilité, de mise sous pli et d'envois de courrier ou du bulletin (CCSI - Info), de la tenue de stands lors d'événements, de la préparation de manifestations, de réunions avec les autorités cantonales ou municipales, de la préparation et de la participation aux instances du Centre, de l'animation de groupes de travail et bien sûr de la recherche de fonds. De leur côté, les stagiaires bénévoles ont surtout appuyé la permanence École et suivi social.

Outre ces activités, 2009 restera sans conteste pour les militant-e-s *"l'année de la Constituante"*. Sans leur investissement et celui des associations partenaires, la proposition collective autour des droits politiques et de l'intégration, qui a engrangé plus de 1 000 signatures en trois semaines, n'aurait

pu voir le jour. Ainsi, comme pour des centaines d'autres organisations du tissu associatif genevois, le travail des militant-e-s et des stagiaires non rémunérés du CCSI couvre un pourcentage important du temps d'activité: environ 2 400 heures, soit un peu plus d'un 125%. Cela représente près d'un quart de l'effectif actuel salarié par le Centre de Contact. Si ce travail devait être rémunéré comme les autres postes, cela nécessiterait un budget supplémentaire de Fr. 128 000.-

Véritable réservoir d'énergie, les militant-e-s ont permis au CCSI, par leur engagement sans faille, d'aller de l'avant dans une période difficile.



La principale tâche de l'Accueil est d'orienter les personnes vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou d'autres institutions et associations.

2270 personnes et 3500 appels ont été reçus à l'Accueil pour des prises de rendez-vous, orientations ou consultations téléphoniques (respectivement 890 et 1900 en 2008). Cela représente une augmentation de 155% pour les personnes reçues, et de 84.2% pour les appels téléphoniques. Ceci est surtout dû, outre l'accroissement des demandes, à une modification dans la manière d'inscrire les informations à l'Accueil. En effet, un appel téléphonique transmis à une permanence n'était pas enregistré en 2008, mais l'a été en 2009, afin de mieux refléter le travail effectué.

Pour réaliser son travail avec tact et précision, le personnel de l'Accueil a besoin d'une

grande quantité d'informations et d'une bonne connaissance du réseau genevois. Etre à l'écoute, saisir l'importance ou l'urgence de chaque situation tout en prenant en compte les possibilités de rendez-vous et les délais, n'est pas une mince affaire!

Cette année Martha HERRERA a rejoint l'Accueil à titre militant, à raison d'une demi-journée par semaine, ce qui permet aux professionnelles de dégager ce temps pour d'autres tâches.

En 2009, un effort particulier a été fait afin d'améliorer la présentation des très nombreux documents à disposition de nos consultant-e-s dans la salle d'attente.

Pour l'année écoulée, nous constatons une nette augmentation des demandes de personnes de l'Union Européenne. Elles viennent fréquemment se renseigner sur les

moyens d'obtenir un permis qui les aide à trouver du travail, et sont surprises d'apprendre qu'il faut d'abord un travail pour ensuite avoir droit à un permis.

D'autre part, comme l'an dernier, un grand nombre de jeunes sans statut légal en fin de scolarité obligatoire, à la recherche d'un projet de vie (formation ou travail) sont venu-e-s au CCSI dans l'espoir de trouver une issue à l'impasse professionnelle qui est la leur. Enfin, un nombre croissant de familles s'adressent au CCSI pour avoir des informations concernant un départ de Suisse.

Cristina FREIRE
Catherine ROSSI



FAIRE VALOIR LES DROITS, PREMIÈRE MISSION DE LA PERMANENCE

La permanence Permis de séjour, qui a pour mission de répondre aux questions et demandes relatives à l'obtention et au renouvellement des diverses autorisations de séjour, a été, comme l'année précédente, prise d'assaut en 2009. Le suivi des dossiers déjà ouverts a demandé beaucoup de temps et de nombreuses consultations. Les délais sont particulièrement longs pour le renouvellement du permis en cas de séparation suite à des violences conjugales, de même que pour les demandes de permis humanitaire.

Par ailleurs, les procédures de regroupement familial faites par des ressortissant-e-s de l'Union Européenne ou de l'AELE ont également tendance à s'allonger lorsqu'elles concernent des membres de leur famille originaires de pays tiers. Il semblerait que les autorités traitent certains volets de ces demandes comme si elles relevaient de la Loi sur les Etrangers et non de l'Accord sur la Libre Circulation (ALCP), alors que les dispositions

de l'ALCP sont plus favorables et devraient être appliquées pour ces cas. Plusieurs interventions auprès de l'Office Cantonal de la Population sont souvent nécessaires pour faire valoir ce droit.

Durant ces procédures qui s'éternisent, la situation des personnes concernées se fragilise facilement. Elles peuvent se retrouver sans permis valable, perdre leur emploi, avoir des difficultés financières, etc. Ceci génère souvent des sentiments d'insécurité et d'angoisse. A part le suivi du dossier au niveau juridique, il faut donc impérativement trouver du temps pour écouter et soutenir moralement les consultant-e-s.

Dans ces conditions, pendant certaines périodes de l'année, il était impossible de recevoir les personnes ayant besoin d'une première consultation dans l'urgence, car le suivi des dossiers en cours était prioritaire. Ces personnes ont donc été orientées vers le Centre Social Protestant et Caritas. Dès lors, même si le nombre des consultations est

resté pratiquement le même qu'en 2008, le nombre des nouveaux dossiers ouverts en 2009 a légèrement diminué (en effet, toutes les nouvelles consultations ne débouchent pas sur l'ouverture d'un dossier).

DES CONSULTANT-E-S D'AMÉRIQUE LATINE, MAIS AUSSI DE L'UNION EUROPÉENNE OU DE SUISSE

Comme l'année dernière, à peu près la moitié des personnes reçues sont originaires d'Amérique latine, principalement d'Équateur, de Bolivie et du Brésil. La majorité des questions et demandes émanant des latino-américains était liée à l'obtention d'un permis humanitaire, aux possibilités de mariage et au regroupement familial. Les Suisses et les ressortissants des pays membres de l'UE, assez nombreux cette année comme la précédente, ont également pris rendez-vous principalement par rapport à une procédure de regroupement familial. Toutefois, de nouveaux citoyens de l'Union Européenne se sont adressés au Centre de Contact en 2009 en vue d'obtenir une autorisation de séjour



et de travail. La moitié provient de Roumanie, suite à l'entrée en vigueur du Protocole d'extension de l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes à ce pays et à la Bulgarie le 1er juin 2009.

Sans surprise et comme l'année dernière, les demandes de regroupement familial constituent ainsi la majorité des démarches effectuées en 2009, suivies par les requêtes pour un permis humanitaire et les procédures de renouvellement ou de révocation d'autorisations. Ces trois catégories de démarches concernent ainsi plus de deux tiers des dossiers ouverts en 2009.

Suite à la modification du Code civil restreignant les possibilités de mariage des personnes en situation illégale en Suisse, la pratique de certains services de l'état civil du canton est devenue plus stricte, avant même l'entrée en vigueur de ce changement (prévu pour 2011). Ces services demandent aux fiancés en situation irrégulière de s'annoncer auprès de l'Office Cantonal de la Population et

d'obtenir une attestation de domicile. De ce fait, le nombre des demandes d'autorisations de séjour provisoires en vue d'un mariage a légèrement augmenté en 2009.

JEUNES SANS HORIZON PROFESSIONNEL, MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Les situations les plus préoccupantes restent celles des jeunes sans statut légal de la deuxième génération, car des solutions tardent à se dessiner pour eux. Les cas des femmes originaires des pays tiers victimes de violences conjugales sont également problématiques. En effet, nous ne pouvons toujours pas leur garantir de façon certaine la prolongation de leur permis compte tenu de l'interprétation restrictive des conditions de renouvellement de la part des autorités - et ce malgré un arrêt récent du Tribunal fédéral allant, au contraire, dans le sens d'une interprétation plus large.

Ce changement notable de la jurisprudence est sans doute en partie le résultat des interventions du groupe de travail "Femmes

migrantes et violences conjugales" auprès de deux comités des Nations Unies, dont les recommandations pour la Suisse en la matière ont suivi nos revendications.

La responsable de la permanence Permis s'est beaucoup investie dans le travail de ce groupe durant l'année 2009. Heureusement, en parallèle, la collaboration avec l'Observatoire du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE) a demandé moins de temps. Conjuguer la défense des droits des personnes migrantes dans le cadre des suivis individuels et au niveau plus collectif et politique reste indispensable. En 2009, toutefois, la responsable de la permanence Permis a constaté de plus en plus souvent que son temps de travail n'était pas suffisant pour faire face à toutes les demandes et sollicitations. Choisir des priorités et garder l'équilibre entre ces deux pôles sans s'épuiser n'est pas simple. Pourtant, c'est le même défi que la permanente devra relever en 2010.

Eva Kiss



DONNÉES STATISTIQUES

Pour l'année 2009, la permanence Assurances sociales a traité 71 dossiers de personnes ayant subi une atteinte à la santé invalidante. Sur ce nombre, 58 personnes ont obtenu des prestations de l'Assurances Invalidité (rente, mesures médicales, placement). Le solde des demandes est encore en cours ou a fait l'objet d'une décision négative. Au niveau des nationalités, les dossiers se répartissent comme suit :

- ◆ Portugal: 23
- ◆ Kosovo: 11
- ◆ Suisse: 6
- ◆ Bolivie, Colombie, Serbie: 4 pour chaque pays.
- ◆ Chili, Equateur, Italie: 3 pour chaque pays.
- ◆ Bosnie, Pérou, Turquie: 2 pour chaque pays.
- ◆ Egypte, Iran, Macédoine, Maroc, Roumanie: 1 pour chaque pays.

FAIRE RECONNAÎTRE L'INVALIDITÉ, LE PARCOURS DU COMBATTANT

Les constats de la permanence pour 2009 sont en tous points identiques à ceux de l'année 2008. Les personnes atteintes de

troubles musculo-squelettiques (problèmes de dos, rhumatismes, fractures diverses, etc.) ont peu de chances d'obtenir une prestation de l'Assurance Invalidité en raison de la méthode de calcul du degré d'invalidité. Celle-ci se base en effet sur la comparaison du gain réalisé avant l'atteinte à la santé avec celui qu'il est possible d'obtenir avec l'atteinte à la santé. Si le revenu antérieur à l'atteinte à la santé était bas, l'Office AI estime dès lors, en se basant sur les salaires médians au niveau suisse, que les personnes pourraient gagner presque autant - voire davantage - dans un emploi adapté au sein de différentes branches de l'industrie ou des services (le plus souvent des activités simples et répétitives, ne nécessitant pas de qualification professionnelle particulière).

Ainsi les degrés d'invalidité reconnus sont souvent inférieurs aux 40% requis pour ouvrir le droit à une rente, ou aux 20% nécessaires pour avoir droit à des mesures d'ordre professionnel, à l'exception de "mesures de placement" qui se résument à aider les personnes à refaire leur CV et à leur fournir une liste d'entreprises où elles peuvent postuler. Au mieux, nous arrivons à obtenir un stage d'une durée de 3 à 6 mois en entreprise

pour les consultant-e-s, ce qui donne souvent de faux espoirs à l'assuré-e qui souhaiterait être engagé-e. Certaines entreprises continuent d'ailleurs à prendre des stagiaires de l'AI (bien entendu payé-e-s par l'Assurance Invalidité) alors que dans le même temps elles licencient leurs propres employé-e-s. De plus, il est fréquent que les personnes qui ont reçu une décision négative de l'Assurance Invalidité se heurtent également à un refus de prise en charge par l'assurance-chômage, au motif cette fois-ci qu'en raison de leur atteinte à la santé, elles ne remplissent pas la condition de l'aptitude au placement.

Par ailleurs, suite à la dernière révision de la loi sur l'AI, nous rencontrons des personnes à qui l'assurance perte de gains menace de suspendre le versement d'indemnités journalières si elles ne déposent pas une demande de détection précoce auprès de l'Assurance Invalidité. Au-delà des tracasseries administratives, ceci est souvent reçu comme un choc, une remise en cause de leur aptitude au travail par les consultant-e-s. Cela peut aussi générer de l'angoisse chez les personnes concernées car elles peuvent interpréter une telle injonction comme le signe que leur état de santé est plus mauvais qu'elles ne le

pensaient. En outre, les assureurs perte de gain reprennent le modèle de l'Assurance Invalidité pour ce qui est des calculs de revenus, et font pression sur les assurés qui sont encore sous contrat avec un employeur pour qu'ils changent d'emploi ou s'inscrivent au chômage. Ceci est bien entendu très problématique pour les assurés inscrits aux assurances sociales mais sans statut légal étant donné qu'ils ne peuvent pas s'inscrire au chômage ni changer aisément d'emploi.

Cette pression des assureurs (maladie, accident, AI) fait que plusieurs de nos consultants ont repris ou retrouvé un travail totalement inadéquat du point de vue de leur santé, ce qui à terme risque d'aggraver leur état.

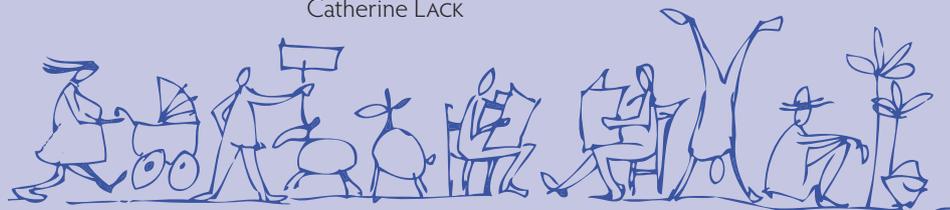
LES EFFETS DE LA 5ÈME RÉVISION

D'autre part, certains consultants sont confrontés à des réexamens de leur situation, qui remettent en question la décision initiale et concluent généralement à une baisse du degré d'invalidité reconnu, avec pour conséquence une diminution ou une suppression des prestations. Ainsi, les révisions successives de l'Assurance Invalidité atteignent lentement mais sûrement leur but, celui de diminuer drastiquement le nombre

de bénéficiaires de rentes ou de prestations de l'Assurance Invalidité. Malgré les promesses, cet objectif ne permet hélas pas une réadaptation professionnelle pour les personnes les plus fragilisées, notamment celles qui ont de faibles revenus et/ou qui ne disposent pas de qualification professionnelle particulière.

Une des mesures proposée dans la première partie de la sixième révision lancée en juin 2009 prévoit d'évaluer si les bénéficiaires de rentes ont encore un potentiel de réadaptation. Cela revient à chercher à réinsérer 16 000 personnes sur le marché du travail! Vu la situation économique actuelle ainsi que l'absence de mesures contraignantes pour les employeurs d'engager du personnel à capacité réduite, cette nouvelle révision ne fera qu'augmenter le nombre de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale si elle est acceptée dans ces termes.

Catherine LACK



UNE VICTOIRE IMPORTANTE

Suite au refus de la Caisse Cantonale Genevoise de Compensation d'affilier une de nos consultantes pour la période antérieure à la délivrance du permis de séjour, au motif qu'elle n'était pas domiciliée en Suisse durant cette période, la responsable de la permanence a fait recours et obtenu gain de cause au Tribunal Fédéral des Assurances. Dans son arrêt, celui-ci réaffirme son interprétation de la notion de domicile pour les personnes sans statut légal. Cette notion est fondamentale car elle est à la base aussi bien du droit des Sans-Papiers à s'affilier à l'assurance-maladie, que de leur droit aux allocations familiales (dans ce dernier cas, pour autant qu'ils soient déclarés aux assurances sociales).

Le nombre de consultations est en augmentation, ainsi que le nombre de nouveaux dossiers ouverts, bien que nous ayons observé, depuis quelque temps déjà, le départ d'un pourcentage croissant de consultant-e-s, que ce soit pour tenter leur chance ailleurs en Europe ou pour rentrer au pays, même si c'est de manière provisoire. Les pays de provenance des "nouvelles" personnes suivies sont, majoritairement, le Brésil et la Bolivie. Il apparaît, avec une certaine fréquence, que des migrant-e-s de nationalité espagnole ou portugaise, venu-e-s chercher du travail en Suisse et n'en trouvant pas, se retrouvent (du moins momentanément) sans statut légal.

L'IMPACT DES LOIS

L'introduction de la LEtr (Loi sur les Etrangers) et de la LTN (Loi contre le Travail au Noir) a accentué la précarisation des conditions de vie et de travail des personnes sans statut légal amorcée en été 2007. En effet, une bonne partie des consultant-e-s ont perdu des heures de travail ou même leur poste. Si le risque a poussé de nombreuses personnes employées à licencier leur employé-e par crainte d'une amende, d'autres ont choisi au contraire de les déclarer, notamment via le chèque-service. Les salaires dans le secteur

des emplois de proximité (économie domestique) ont baissé. Et comme un emploi, même mal payé, vaut mieux que rien, les travailleurs et travailleuses sont contraint-e-s d'accepter des conditions de plus en plus difficiles. De nombreuses familles ont pris la décision de déposer une demande de permis, avec l'idée qu'une décision négative serait le signe pour rentrer au pays. La croyance demeure forte que le recours à un-e avocat-e privé-e permettra d'obtenir le sésame.

LOGEMENT ET GARDE D'ENFANTS, UNE DIFFICULTÉ CONSTANTE

Les possibilités de logement se sont considérablement réduites, entraînant une dépendance accrue envers les personnes logeuses, qui sont parfois également employées. Concernant les envois d'argent au pays d'origine, ceux-ci se sont réduits, les revenus ayant diminué. Pour nos consultant-e-s, il est difficile de faire face à des attentes qu'il n'est plus possible de combler, spécialement quand il s'agit de traitements médicaux ou de l'éducation des enfants restés au pays.

Le manque d'infrastructures collectives pour les enfants en âge pré-scolaire demeure patent. De nombreuses mères et familles

pallient comme elles le peuvent à cette situation, en déposant leur enfant chez une copine, en le faisant garder par différentes personnes (parfois un frère ou une soeur à peine plus âgé-e) ou encore en l'amenant sur leur lieu de travail. Ce dernier cas de figure est parfois un prétexte pour baisser le salaire "puisque, tout en travaillant, elle peut s'occuper de son enfant".

LOURDEUR DES PROCÉDURES

De manière générale, les démarches administratives sont devenues plus lourdes et lentes, en partie à cause de la surcharge des partenaires avec qui nous travaillons (pratique généralisée de diminution de personnel). La rigidification des procédures (par exemple, l'impossibilité d'une affiliation rétroactive à l'assurance-maladie) et l'augmentation des documents demandés rendent le travail plus complexe qu'avant.

Le début de l'année a été marqué par la suspension des allocations familiales pour les familles qui sont sans statut légal mais néanmoins déclarées aux assurances sociales. Heureusement, ceci a pu se résoudre, notamment grâce au recours déposé par le CCSI (voir l'encadré de la permanence Assurances

sociales). De façon générale, le changement de loi sur les allocations familiales a généré un surcroît de travail, certaines caisses étant devenues beaucoup plus pointilleuses (il existe une grande diversité de pratique).

Les demandes d'information détaillées émanant du Service de l'Assurance-Maladie pour le renouvellement du subsidé 2009 a également entraîné une importante charge de travail, ainsi qu'un sentiment de malaise de devoir poser des questions toujours plus intrusives aux consultant-e-s pour faire valoir leur droit au subsidé. Difficile alors, dans une association servant d'intermédiaire pour l'octroi de certaines prestations, de ne pas se sentir instrumentalisée dans une logique où plus les personnes sont précaires, plus elles doivent se justifier.

LES SOINS EN QUESTION

La possibilité de suspendre les remboursements en cas de non paiement des primes d'assurance-maladie reste également très

préoccupante. Quelques pédiatres n'hésitent pas à refuser une consultation à des enfants Sans-Papiers dans ce cas, quand bien même la situation est parfois due à la lenteur dans l'enregistrement du subsidé... Face aux partenaires, il reste un fort travail de communication à effectuer sur le contexte législatif qui "fabrique" des personnes sans autorisation de séjour. Pour beaucoup de personnes, cette réalité demeure inconcevable. Elle l'est, d'ailleurs.

TRAVAILLER EN RÉSEAU

Le travail d'échange d'informations, de pratiques et d'actions s'est renforcé, que ce soit au niveau cantonal (notamment dans le cadre du Groupe de travail "Femmes migrantes et violences conjugales"), national (Denknetz, États généraux des migrant-e-s et des réfugié-e-s) ou international. Un des temps forts dans ce sens a été la participation de la permanente au Forum international organisé à Paris par le RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées) sur

le thème "*Femmes migrantes et exilées: solidarités et actions*". Cette rencontre a permis à la permanente de présenter à un public européen la situation des migrantes sans statut légal en Suisse; un compte-rendu de son intervention sera publié prochainement dans les actes de ce Forum. Un retour a également eu lieu auprès de la Commission Migration et de la Commission Femmes du SIT, ainsi que dans le Groupe de travail "Solidarité avec les femmes sans statut légal".

Enfin, la permanente a rédigé un court document à propos de l'impact de la crise sur les conditions de vie et de travail des personnes sans autorisation de séjour à l'intention de PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants). Ces informations ont ensuite été relayées au Conseil de l'Europe, dans le cadre d'une rencontre sur cette thématique.

Laetitia CARRERAS



OBJECTIF

La tâche principale de cette permanence est de permettre aux enfants sans statut légal fréquentant l'école infantine et primaire d'accéder à certains de leurs droits: droit à l'éducation et à une intégration rapide dans les classes; droit à la santé (assurance-maladie et subside pour la prime); droit à une alimentation saine et équilibrée avec les repas scolaires gratuits ou à prix réduit; droit à la sécurité et aux loisirs par le biais de l'exonération des activités du parascolaire.

Pour faire valoir ces droits, vitaux dans un contexte de précarité, le CCSI fait office de garant du revenu des parents, puisque dans la majorité des cas ceux-ci sont dans l'incapacité de présenter une attestation de revenu. Nous sommes la seule association à fournir ces prestations aux familles sans permis de séjour. Ce travail va de pair avec la défense des acquis obtenus au cours des années, ainsi que la réflexion et l'action en vue d'un meilleur respect de ces droits: des combats

difficiles dans le contexte politique actuel et l'afflux de demandes qui caractérise cette permanence.

QUELQUES CHIFFRES

Cette année en effet, 196 nouveaux dossiers ont été ouverts, sans compter le travail lié aux dossiers déjà existants. Au total, 500 situations ont été suivies, ce qui représente 1 393 entretiens! Si on examine la répartition des consultations, on constate que 2/3 des personnes sont des femmes seules, en majorité avec un ou plusieurs enfants. 70% des familles viennent d'Amérique latine, avec en tête le Brésil, suivi de la Bolivie.

La permanence reçoit également des familles en provenance de l'Union Européenne, car il faut parfois quelques mois pour que celles-ci obtiennent une autorisation de séjour. Certaines resteront même sans permis faute d'avoir décroché un emploi ou de disposer d'un logement jugé convenable par les autorités.

GARANTIR UN TRAVAIL DE QUALITÉ

Malgré l'adversité, le CCSI s'est démené tout au long de l'année pour trouver des solutions à la surcharge de cette permanence et maintenir la qualité du travail accompli. Nous avons ainsi eu la chance de collaborer avec Amanda SCHROEDER, assistante sociale, engagée jusqu'en mai par le CCSI, puis dès août à travers un programme du chômage. La permanence a aussi compté sur la collaboration hors pair de Robin SCHNEIDER et Anabel MATUTE, dans le cadre de stages préalables à l'entrée à la Haute Ecole de Travail Social (HETS).

NOUVEAUTÉS EN 2009

En 2009, le CCSI et le Service social de la Ville de Genève ont signé un contrat de collaboration relatif à la prise en charge des frais de restaurant scolaire pour les personnes au statut de séjour précaire. Notons à ce propos la grande variété des pratiques entre les différentes communes du canton. Certaines, à l'image de la Ville, prennent en charge la



totalité des frais sur la base d'un descriptif de la situation financière de la famille. D'autres offrent des appuis partiels ou ponctuels, alors que quelques-unes n'entrent pas en matière en arguant qu'elles refusent "d'encourager la clandestinité". Ces différences créent une grande inégalité de traitement selon le lieu d'habitation des parents, et privent certains élèves de l'opportunité d'un repas équilibré et d'un encadrement pendant la pause de midi.

2009 a vu l'ouverture du Bureau d'accueil de l'enseignement primaire. Cette nouvelle structure reçoit tout enfant allophone arrivant à Genève et le CCSI travaille en étroite collaboration avec elle pour la population qui le concerne. De même, le travail à la permanence implique des informations, échanges et réflexions réguliers avec les partenaires que sont les directrices et directeurs d'établissements scolaires, le Service de la scolarité, le Service de l'assurance-maladie (SAM), le Service social de la

Ville et d'autres communes, pour n'en citer que les principaux.

PRÉCARITÉ ACCRUE

En général, la précarisation des conditions de travail et de logement des familles que nous suivons s'est encore accentuée. Les familles, en majorité des femmes seules avec enfant-s, sont de plus en plus dépendantes des logeurs et employeurs, s'exposant à toutes sortes d'abus ou de pressions. Certaines familles présentes depuis des années décident alors de tenter le "tout pour le tout" en déposant une demande de régularisation qui leur permette de rester légalement en Suisse, quitte à devoir retourner au pays d'origine en cas de refus. D'autres familles arrivées il y a peu repartent après quelques mois sans travail ni logement décent. D'autres encore hésitent à faire venir les enfants restés au pays. Toutes ces situations douloureuses requièrent une écoute plus attentive, des entretiens plus longs et plus investis émotionnellement qu'une consultation usuelle.

Finalement, nous sommes toujours renvoyés à ces deux questions fondamentales : pourquoi refuser une vie digne, avec un permis de séjour, à ces hommes et ces femmes qui participent au bien-être des Suisses ou résident-e-s en Suisse, ainsi qu'à leurs enfants qui ont été scolarisés à Genève ? Et comment permettre à ces familles de vivre dignement dans leur pays d'origine pour éviter une émigration forcée ?

Enfin, ce panorama de l'année ne serait pas complet sans revenir sur le départ à la retraite de l'ancien responsable de la permanence, Jean-Pierre BOILLAT. Le Centre de Contact tient à le remercier ici chaleureusement pour les douze années où il a mis ses compétences ainsi que son engagement fidèle et pugnace au service des familles Sans-Papiers.

Christine PITTET



L'accompagnement des consultant-e-s effectué dans les permanences ne se limite pas au suivi individuel de leur dossier. Il est en effet indispensable de relayer au sein du réseau genevois l'expérience du terrain, les préoccupations rencontrées, l'évolution du contexte, les constats et analyses qui en découlent. Au-delà du suivi des cas individuels, c'est ainsi que le Centre de Contact entend défendre la cause des personnes migrantes à un niveau plus global. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

ASSURER LE SUIVI DES DOSSIERS PRIORITAIRES

- ◆ Liens avec le Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE): dans le cadre du suivi du contrat de prestations, la Coordinatrice a établi un état des lieux de la qualité du travail de l'association à travers des indicateurs tels que l'analyse du contexte, la capacité de répondre aux besoins, les moyens d'information mis en oeuvre, etc. Sur un autre plan, le CCSI a continué sa participation aux séances de la Commission Consultative

de l'Intégration, chargée d'appuyer le BIE dans ses travaux.

- ◆ Défense des Sans-Papiers: au niveau politique, le CCSI poursuit une participation active au sein du Comité et du Bureau du Collectif de Soutien aux Sans-Papiers, ainsi que de la Plate-forme nationale pour les Sans-Papiers (niveau suisse). Parallèlement, le CCSI participe au Groupe de travail "*Santé et personnes sans statut légal*". Des rencontres ont également eu lieu en lien avec l'accès des élèves sans statut légal aux cuisines scolaires. Enfin, le Centre de Contact a suivi l'élaboration du Projet "Intègre" de la Ville de Genève au sujet de la formation professionnelle des jeunes Sans-Papiers.
- ◆ En 2009, la Marche Mondiale (rassemblement d'organisations de défense des enfants) a lancé deux pétitions, dont une demandant l'accès des tous les jeunes, y compris sans statut légal, à une formation professionnelle. Le CCSI a participé à la rédaction de cette pétition et à la récolte

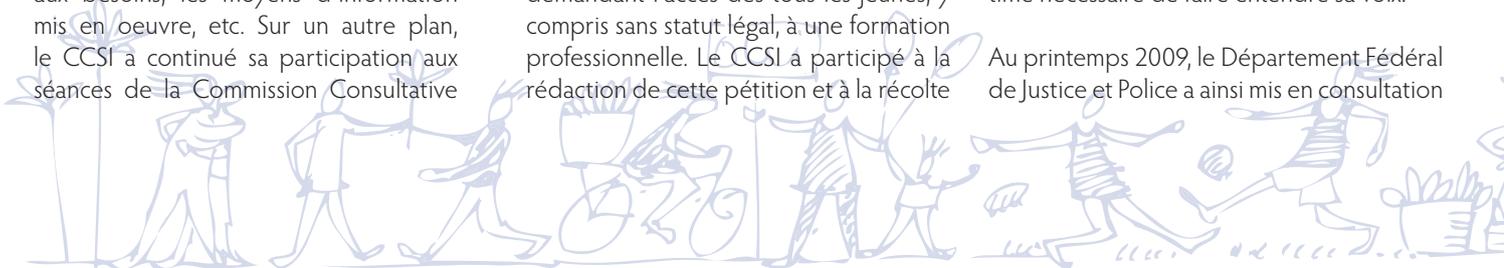
de signatures. Au total, 8 200 personnes ont appuyé ces revendications.

- ◆ RAP/FARGO: le Centre de Contact est membre du Bureau du RAP (Regroupement d'Associations Privées). Cette faitière genevoise a pour but de coordonner la réflexion et l'action de différentes associations dans leur rapport avec l'Etat, notamment en lien avec les contrats de prestations.
- ◆ Le CCSI poursuit une collaboration proche avec l'Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE) à travers sa présence au sein du groupe de soutien qui épaula le permanent.

PARTICIPER AUX CONSULTATIONS

Le Centre de Contact est souvent sollicité par l'extérieur pour participer au débat autour de la migration... et s'y invite aussi lorsqu'il estime nécessaire de faire entendre sa voix.

Au printemps 2009, le Département Fédéral de Justice et Police a ainsi mis en consultation



un projet de révision de la Loi sur les Etrangers et de la Loi sur l'Asile. Le CCSI a mené sa propre réflexion par rapport aux propositions restrictives contenues dans le projet, et participé à l'élaboration d'une prise de position commune de toute une série d'associations au niveau national.

Dans le même sens, nous avons participé à une journée de consultation organisée par la Commission Tripartite des Agglomérations sur l'opportunité, pour la Suisse, de se doter d'une Loi Fédérale sur l'Intégration.

Le CCSI a ensuite participé aux consultations menées par la Ville de Genève autour de la mise en place des engagements d'Aalborg en matière de développement durable (nous avons travaillé sur le domaine de la justice sociale et de l'égalité des chances).

Al'automne, c'est le BIE qui rassemblait diverses associations, dont le Centre de Contact, pour travailler autour des nouvelles procédures de naturalisation.

RÉPONDRE AUX DEMANDES EXTÉRIEURES

Les sollicitations et invitations qui arrivent au Centre sont extrêmement nombreuses, et il n'est hélas pas possible d'y donner toujours suite. Les exemples qui suivent, non exhaustifs, illustrent cette diversité.

Le CCSI a été contacté par le Festival International de Films sur les Droits Humains pour participer à l'organisation et intervenir lors d'une table ronde sur le thème "Les Sans-Papiers: encore longtemps sans droits?"

Nous avons aussi assumé avec Camarada la co-animation d'un atelier sur la situation des femmes migrantes dans le cadre de la deuxième journée des associations féminines organisée par la Ville Genève sur le thème "Femmes seules avec enfants et facteurs de précarité: que peut faire la Ville?" Le Centre de Contact a également participé à un Colloque du Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE).

En outre, le CCSI a rédigé une contribution au rapport de la société civile en vue de l'examen de la Suisse sous l'angle de la mise en oeuvre du Pacte relatif aux droits économiques et sociaux.

Par ailleurs, nous avons rencontré des journalistes hispanophones désireux de lancer un hebdomadaire dans cette langue à Genève. Nous avons notamment proposé notre collaboration par le biais d'articles au cas où le projet prendrait forme. Sur demande d'une journaliste à Carrefours (magazine télévisé multiculturel), le CCSI a évalué différentes émissions autour de la thématique "travail, genre et migration".

Mentionnons enfin les entretiens accordés tout au long de l'année à des étudiant-e-s qui font des travaux liés à la migration ou l'intégration, que ce soit au niveau post-obligatoire ou universitaire (une doctorante nord-américaine souhaitait par exemple nous entendre sur les pratiques genevoises et suisses en matière d'accès aux soins pour les Sans-Papiers).



RENCONTRER RÉGULIÈREMENT LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS

L'échange d'expériences, l'élaboration d'actions ou de réflexions communes sont des piliers de notre travail. Cette année a été l'occasion de (re)voir l'Association Découvrir, l'association Trialogue, les responsables des permanences volantes de l'EPER, le Service d'aide au retour de la Croix-Rouge genevoise, l'Espace Rive droite et accueil enfants, La Source Bleue, la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, Mesemrom, le Deuxième Observatoire, le Forum contre l'exclusion, le CCSI-Fribourg, la Plate-forme de réflexion des associations actives dans le domaine du social.

En été, nous avons participé à un groupe de travail inter-institutionnel autour de la politique de distribution de colis alimentaires

aux personnes démunies. Cela a été l'occasion de revenir sur les conditions de vie de nos consultant-e-s sans statut légal, et d'assurer le maintien d'une aide adéquate dans ce domaine.

ANIMER DES GROUPES DE TRAVAIL

Que ce soit sur la proposition collective adressée à l'Assemblée Constituante, sur l'application de la Loi sur les Etrangers pour les femmes migrantes victimes de violences conjugales, sur l'accueil des familles sans statut légal au sein de l'Ecole genevoise en lien avec le nouveau Bureau d'Accueil du DIP ou sur la recherche de fonds, les groupes de travail du Centre de Contact n'ont pas chômé!

Dans le sillage d'une journée de réflexion en janvier 2009, deux groupes de travail ont également mené une analyse des différentes instances du CCSI, avec l'objectif d'améliorer

le fonctionnement interne de l'association. Ceci sous la coordination d'une intervenante extérieure, Anne-Lise DU PASQUIER, que nous remercions vivement.

INTERPELLER L'OPINION

26 interventions (allant du simple fait de répondre à l'appel d'un-e journaliste à la préparation d'un *Temps Présent* en passant par des courriers de lecteurs ou l'envoi d'un dossier de presse) ont eu lieu en 2009. Le Centre de Contact a également écrit à la Commission Fédérale contre le Racisme pour dénoncer les contrôles au faciès dans les transports publics en application des accords de Schengen.

INFORMER LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Le CCSI-Info est l'organe de liaison du Centre de Contact avec ses membres. Cinq numéros ont paru durant l'année écoulée.



FORMATIONS DONNÉES

“Personnes sans statut légal” (dans le cadre d’un module sur la grande pauvreté): 4 heures.

Présentation du CCSI dans le cadre de l’université d’été en travail social, organisée par l’EESP en collaboration avec la HETS: 3 heures.

“Genre, migration et domesticité, regards croisés”: 4 heures.

“Intervention sociale et politique auprès des femmes migrantes sans statut légal, comment intégrer une perspective de genre”: 4 heures.

Séminaire interactif de recherche à la faculté des Sciences de l’éducation de Genève sur le thème “Crise du lien social, médiations et remédiations”: 2 heures.

Séminaire de formation du DIP pour les enseignant-e-s en Information scolaire et professionnelle, module “Migrant-e-s, permis et formations en Suisse”: 1 heure.

FORMATIONS REÇUES

Catherine ROSSI a suivi deux journées de formation organisées par les HUG et la FSASD sur la communication non violente avec les consultant-e-s en situation de crise (détresse, éventuelle agressivité verbale due au stress ou à l’angoisse).

Charlotte WIRZ a suivi un cours de vulgarisation sur les assurances sociales organisé par l’AGEAS (Association genevoises des employés en assurances sociales) durant trois soirées.

Laetitia CARRERAS a suivi les journées de formation suivantes:

- ◆ “40 ans de recherche orientée vers la pratique sociale”, HETS Genève.
- ◆ “Mondialisation du travail domestique en ménage privé – sortir de la précarité”, OSEO et Denknetz, Berne.
- ◆ “Éthique et financement des associations, recherche de fonds privés et éthiques”, RAP.

Eva KISS a suivi les journées de formation suivantes:

- ◆ Colloque sur les violences faites aux femmes au nom de l’honneur, organisé par l’Association Araignées Artisanes de Paix avec la collaboration de l’Office des droits humains, Genève.
- ◆ 5èmes journées suisses du droit de la migration, Université de Berne.



PRÉSIDENTENCE

Christiane PERREGAUX jusqu'en mars, puis Anne-Marie BARONE.

COMITÉ ÉLU LORS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MARS 2009

Pilar AYUSO, Anne-Marie BARONE (Présidente), Huseyin BEKDIK, Jean-Pierre BOILLAT, Carlo BUTTOL, Laetitia CARRERAS, Fiore CASTIGLIONE, Claudiane CORTHAY (représentante CSP), Rosita FIBBI, Cristina FREIRE HEINIGER, Dominique FROIDEVAUX (représentant Caritas), Marie HOURIET, Eva KISS, Catherine LACK, Sonia LOU BUTTOL, Guillermo MONTANO, Yamama NACIRI, Aurélie PERRIN, Christine PITTET, Elisabeth RINZA, Catherine ROSSI, Horst STATIUS, Pierre-Alain TSCHUDI, Pierre TUSCHER, Nathalie VIRET-SEIDL, Charlotte WIRZ.

SECRÉTARIAT

Jusqu'en mars: Pilar AYUSO, Fiore CASTIGLIONE, Christiane PERREGAUX (Présidente), Aurélie PERRIN, Pierre TUSCHER, Charlotte WIRZ.

Dès avril: Pilar AYUSO, Anne-Marie BARONE (Présidente), Fiore CASTIGLIONE, Pierre TUSCHER, Charlotte WIRZ.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

SALARIÉ-E-S

Accueil

Catherine ROSSI, Cristina FREIRE HEINIGER

Permanence Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS

Permanence Assurances sociales

Catherine LACK

Permanence École et suivi social

Christine PITTET (remplaçante de Jean-Pierre BOILLAT durant son congé, puis responsable de la permanence)

Appui à la permanence École et suivi social

Amanda SCHROEDER

Permanence Permis de séjour

Eva KISS

Coordination

Charlotte WIRZ

Information et relations extérieures

Marie HOURIET

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI-ZUKA

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

À TITRE MILITANT

Appui à la permanence École et suivi social

Robin SCHNEIDER, Anabel MATUTE (stagiaires)

Appui à la permanence Assurances sociales

Olga GUTIERREZ

Appui à l'Accueil

Martha HERRERA

Comptabilité

Horst STASIUS

Vérificateurs des comptes

Luis BLANCO, Carlo BUTTOL

DOMAINES DIVERS

Membres du Comité et du Secrétariat

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui l'ont accompagné tout au long de cette année et ont contribué à ses succès. Consultant-e-s, militant-e-s, partenaires, bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester reconnaissance, soutien et amitié. Un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant.

Que soit ici remerciée tout spécialement Christiane PERREGAUX, Présidente durant treize ans, dont l'engagement infatigable et sans faille a profondément marqué le Centre de Contact. Le CCSI se réjouit de l'arrivée d'Anne-Marie BARONE, qui a bien voulu reprendre le flambeau de cette tâche indispensable. Notre reconnaissance va enfin à l'ensemble des collectivités qui appuient financièrement le CCSI, en particulier:

- ◆ Le Département des Institutions (contrat de prestations)

- ◆ Le Département des Constructions et des Technologies de l'Information (loyer)
- ◆ Le Département de l'Instruction Publique (don extraordinaire)
- ◆ Le Département des Affaires Sociales, des Ecoles et de l'Environnement de la Ville de Genève (subvention)
- ◆ L'Office Fédéral des Assurances Sociales (contrat de prestations)
- ◆ Les communes d'Aire-La-Ville, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Confignon, Meinier, Meyrin et Vernier, de même que les Villes de Carouge, Lancy et Onex, qui ont manifesté leur soutien à notre travail en faisant un effort supplémentaire pour aider le CCSI face à l'accroissement de ses charges.

Au-delà du volet pécuniaire, les sommes versées marquent la confiance de nos partenaires, ainsi que leur solidarité envers les

personnes migrantes de notre pays. Dans une conjoncture économique et politique adverse, cette confiance prend un relief tout particulier. Le Centre de Contact en a besoin, à la fois sur le plan financier et sur le plan humain. Merci d'avoir entendu nos appels, merci pour tous les gestes concrets qui font vivre notre association.

Un grand merci à Cyril CHÂTELAIN pour les illustrations de ce rapport.

Le budget pour l'année 2009 projetait une perte de plus 46 000.- francs. Grâce aux dons extraordinaires du DIP et de quelques communes genevoises, le compte de résultat 2009 est positif et se monte à 21 168.55 francs. En effet, l'argent demandé pour des salaires étant arrivé en décembre, il n'a pas été possible de le dépenser cette année-là. Le travail a pourtant pu être réalisé en 2009 grâce à une restriction des charges, à l'emploi de stagiaires, de personnes militantes et bénévoles et de personnel provenant de programmes dans le cadre du chômage.

Selon le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, l'association doit inscrire sur le compte "Part de subvention non-dépensée à restituer" le 75% du résultat avant thésaurisation. Celui-ci est égal au compte de résultat de 21 168.55 francs moins 15 000 francs qui correspondent au montant provenant du fonds Bureautique qui a été dissout en faveur du projet Loterie Romande. La part de subvention à inscrire sur le compte "Part de subvention non-dépensée à restituer" suivant les règles RPC21 est donc de 4 626.40 francs.

En tant que réviseurs internes des comptes, nous avons pu constater que les comptes sont bien tenus, que les pièces comptables sont à disposition des contrôleurs et nous n'avons pas décelé d'erreurs.

La Fiduciaire Experco Partenaires, agréée en qualité d'expert - réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé nos comptes pour la deuxième année consécutive selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

Carlo BUTTOL, Luis BLANCO
Vérificateurs internes des comptes

ACTIFS	2008	2009
Liquidités		
Caisse	2 154.05	127.94
CCSP	58 423.14	102 824.01
Banque B.C.G.	6 235.00	6 239.35
Banque COOP	2 6859.00	17 012.50
Total liquidités	9 3671.19	126 203.80
Immobilisés		
Matériel informatique	1 500.00	6 318.65
Mobilier et matériel	0.00	12 079.20
Total immobilisés	1 500.00	18 397.85
Transitoires		
Actifs transitoires	90 725.45	75 853.55
Impôts anticipés	153.47	74.35
Total transitoires	90 878.92	75 927.90
TOTAL DES ACTIFS	186 050.11	220 529.55

PASSIFS	2008	2009
Transitoires		
Passifs transitoires	27 490.40	9 048.80
Total transitoires	27 490.40	9 048.80
Réserves		
Fonds de roulement	80 000.00	80 000.00
Fonds Soutien ponctuel aux postes de travail	30 000.00	30 000.00
Fonds Bureautique	15 000.00	0.00
Fonds Projet Loterie Romande	0.00	29 254.64
Fonds Matériel et informatique	0.00	17 497.85
Subv. non-dépensée à restituer	0.00	4 626.40
Total réserves	125 000.00	161 378.89
P.P.		
P.P. de l'exercice	-1 532.55	16 542.15
P.P. repport	35 092.26	35 092.26
Subv. non-dépensée à garder	0.00	-1 532.55
Total P.P.	33 559.71	50 101.86
TOTAL DES PASSIFS	186 050.11	220 529.55

DÉPENSES	2008	2009
Charges salariales		
Salaires	444 388.85	477 176.40
Charges sociales	88 874.40	97 362.00
Perfectionnement	3 996.20	1 478.00
Total charges salariales	537 259.45	576 016.40
Frais généraux		
Support informatique externe	2 007.00	3 942.00
Électricité	2 085.75	2 016.20
Téléphone et communication	8 638.45	8 744.80
Achat et entretien matériel	3 047.05	0.00
Matériel fournitures nettoyage	184.15	0.00
Ports et taxes	5 006.65	5 985.35
Photocopies	4 638.85	5 585.45
Fournitures de bureau	5 107.15	3 415.30
Abonnements	3 207.75	2 552.60
Achat de documentation	631.90	364.00
Publicité et imprimés	7 718.55	7 614.00
Entretien des locaux	275.50	383.05
Comptabilité	3 400.00	4 059.00
Actions diverses	1 662.55	939.55
Assurances	657.10	657.10
Cotisations	3 420.00	4 340.00
Frais de déplacement	411.20	445.70
Divers	2 497.45	3 185.15
Livre ' <i>Histoires de vie, histoires de papiers</i> '	920.50	0.00
Projet DVD	5 825.00	- 22.80
Loyer à charge de l'État de GE	78 860.00	78 686.10
Amortissement mobilier et matériel	1 099.00	600.00
Frais banques et CCP	1 028.75	1 096.75
Frais et fourniture informatiques	0.00	52.75
Charge projet 'Loterie Romande'	0.00	35 000.00
Total des frais généraux	140 330.30	169 642.05
TOTAL DES DÉPENSES	677 589.75	745 658.45

RECETTES	2008	2009
Subventions		
État de Genève	300 000.00	300 000.00
Ville de Genève	176 000.00	176 000.00
O.F.A.S	81 920.00	80 760.00
État de Genève (loyer pour balance)	76 860.00	78 686.10
Total des subventions	634 780.00	635 446.10
Cotisations		
Cotisations collectives	2 520.00	2 560.00
Cotisations individuelles	12 260.00	14 645.00
Total des cotisations	14 780.00	17 205.00
Dons		
Communes	9 050.00	24 900.00
Dons	3 160.00	4 400.00
Dons DVD / Loterie Romande	5 825.00	35 000.00
Produits exceptionnels	0.00	40 500.00
Total des dons	18 035.00	104 800.00
Recettes diverses		
Divers	2 987.65	2 030.40
Intérêts	482.55	212.50
Apport CSSP	4 800.00	4 800.00
Vente livres et DVD	192.00	2 333.00
Total recettes diverses	8 462.20	9 375.90
TOTAL DES RECETTES	676 057.20	766 827.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 532.55	21 168.55



UN TRAIN QUI ARRIVE EST AUSSI UN TRAIN QUI PART

Rassemblés en un film, 7 courts-métrages réalisés par des jeunes migrant - e - s sur leur vie à Genève. Avec bonus et fiche pédagogique. CCSI, en vidéo ou DVD, CHF 27. - -

HISTOIRES DE VIE HISTOIRES DE PAPIERS

Témoignages courageux de jeunes sans papiers et réflexion autour de leur formation professionnelle. CCSI, CHF 27. -



PLANS FIXES, PILAR AYUSO, MILITANTE IMMIGRÉE

Film sur le parcours exceptionnel d'une militante de la première heure au Centre de Contact. CCSI, CHF 27. -

GENRE ET INTÉGRATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE

Actes de l'Université d'été 2006
Brochure gratuite disponible au CCSI.



DESTINATION SANS - PAPIERS

Exposition autour de la migration et des Sans - Papiers à partir de planches tirées de la bande dessinée de Christin et Ceppi "La Nuit des clandestins". En prêt au CCSI.

ADHESION

Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du Centre de Contact.
Cotisation individuelle: CHF 60.- Membres collectifs : CHF 150.-
CCP : 12 - 21188 - 7

